

DEC170153DR15

Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) dont le directeur est M. Eric Arquis ;

Vu la décision DEC162770INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric Arquis et nomination de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Lassaque, directeur administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Lassaque, délégation est donnée à Mme Sandrine Guit, Responsable gestion du site Université de Bordeaux, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Lassaque et de Mme Sandrine Guit, délégation est donnée à M. Gérard Lebreton, Responsable gestion du site Ensam, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 janvier 2017

Le directeur d'unité

Jean-Christoph